

11) Rappel de sécurité.

Le président fait un rappel à la sécurité. Elle est l'affaire de tous et chacun se doit de respecter ou de faire respecter les consignes d'utilisation de la plateforme, mais toujours avec la plus grande courtoisie.

Je rappelle que nous devons respecter le principe de voir, entendre et éviter les aéronefs habités. De plus les aéromodélistes qui font évoluer leur aéronef au-delà de 150m/sol (sur les sites autorisés) doivent être accompagnés d'un aide en charge de la surveillance du ciel afin de prévenir de toute approche d'un appareil « grandeur ».

Dans tous les cas et quelque soit le modèle piloté, la conduite de tous les vols sera faite de façon à satisfaire à l'exigence du respect de la priorité aux aéronefs grandeurs. La consigne suivante doit être respectée : **Descendre près du sol et conduire une trajectoire d'éloignement dès qu'un appareil habité sera vu s'approchant de notre zone d'activité.**

Le Président présente les **nouveautés** qui s'imposent depuis la réalisation de la piste en dur et qui découlent aussi du choix de son orientation :

. **Nouveau domaine de vol / en rouge les zones strictement interdites de survols (le hangar, le parking et toutes les habitations se trouvant autour de nos installations)**



. **Zone de décollage en lancé main et catapultage**



. Zone d'atterrissage hors piste en dur / Atterrissage sur piste en herbe (zone verte).

Les atterrissages sur les zones en rouges sont interdits dès qu'un modéliste se trouve sur la zone pilote.



. Limite de circulation sur bande de roulement.



Les panneaux d'affichage situés sous le hangar, seront rapidement mis à jour afin de présenter et de rappeler ces nouveautés.